



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(VELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Isabelle GENEVELLE pouvoir à Mme Jessica BULLIER, M. Jérôme de NAZELLE pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Marie Laure CAILLON, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/09/14 - OBJET : Décision modificative n° 2 au budget 2023 de la Ville

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-11, L.2121-29 et L 2312-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le tome II, chapitre 5, 1-1 de l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur,

Vu la délibération n° 2022/04/7 du Conseil Municipal du 12 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2023 de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) d'adopter la décision modif. n° 2 au budget 2023 de la Ville, équilibrée selon le détail suivant :

Accusé de réception en préfecture
07/10/2023 10:56:23
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Section d'investissement, dépenses :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
10	10226	Taxe d'aménagement	2 000,00
27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	240 000,00
27	275	Dépôts et cautionnement	15 000,00
23	2315	Immobilisations en cours	- 257 000,00
041	21311	Constructions Hôtel de Ville	50 000,00
041	21312	Constructions écoles	70 000,00
041	21318	Constructions autres bâtiments publics	70 000,00
041	2135	Installations générales agencements aménagements des constructions	50 000,00
041	2152	Installations de voirie	100 000,00
041	21538	Autres réseaux	110 000,00
041	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	50 000,00
TOTAL			500 000,00

Section d'investissement, recettes :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
041	2031	Frais d'études	400 000,00
041	2033	Frais d'insertion	100 000,00
TOTAL			500 000,00

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 2 OCT. 2023
et par publication en ligne le : - 2 OCT. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : - 2 OCT. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230927-2023-09-14-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023